

Date de révision 10-nov.-2023 Numéro de révision 8

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit: ImmunoCAP Specific IgG Sample Diluent

Cat No.: 10-9542-01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Diagnostic in vitro

Utilisations déconseillées Toutes les autres utilisations

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Phadia AB

Rapsgatan 7P P.O. Box 6460 751 37 UPPSALA

Sweden

+46 18 16 50 00

Adresse e-mail safetydatasheet.idd@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC France +(33)-975181407

CHEMTREC Belgique (Bruxelles) +(32)-28083237 CHEMTREC Suisse (Zurich) +(41)- 435082011

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour la santé

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Dangers pour l'environnement

Toxicité aquatique chronique Catégorie 3

Pour le texte complet des éléments mentionnés au point H de ce chapitre, voir chapitre 16

ImmunoCAP Specific IgG Sample Diluent

Date de révision 10-nov.-2023

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3- one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))	55965-84-9		<0.003	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 2 (H310) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) EUH071

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Masse de réaction de:	Eye Irrit. 2 (H319) ::	100 (acute)	-
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	0.06%<=C<0.6%	100 (chronic)	
[no CE 247-500-7] et	Skin Corr. 1C (H314) :: C>=0.6%		
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	Skin Irrit. 2 (H315) ::		
[no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))	0.06%<=C<0.6%		
	Skin Sens. 1A (H317) ::		
	C>=0.0015%		
	Eve Dam. 1 (H318) :: C>=0.6%		

ImmunoCAP Specific IgG Sample Diluent

Date de révision 10-nov.-2023

Pour le texte complet des éléments mentionnés au point H de ce chapitre, voir chapitre 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.

Contact cutané EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas

d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

Inhalation Sans objet.

Protection individuelle du personnel Sans objet.

de premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e) connu(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

Produits dangereux résultant de la combustion

Aucun(e) connu(e).

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des gants/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éviter le rejet dans l'environnement.

ImmunoCAP Specific IgG Sample Diluent

Date de révision 10-nov.-2023

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver soigneusement après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à des températures comprises entre 2 et 8°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter les instructions d'utilisation.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Masse de réaction	MAK-TMW: 0.05 mg/m ³		STEL: 0.4 mg/m ³ 15		
de:	8 Stunden		Minuten		
5-chloro-2-méthyl-4-i			TWA: 0.2 mg/m ³ 8		
sothiazolin-3-one			Stunden		
[no CE 247-500-7] et					
2-méthyl-2H-isothiaz					
ol-3-one					
[no CE 220-239-6]					
(3:1); (CMIT/MIT					
(3:1))					

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

ImmunoCAP Specific IgG Sample Diluent

Date de révision 10-nov.-2023

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL) / Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin- 3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1)) 55965-84-9 (<0.003)	DNEL = 0.04mg/m ³		DNEL = 0.02mg/m ³	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Eau intermittente	Micro-organismes dans le traitement	
		a caa acacc		des eaux usées	(agriountaro)
Masse de réaction de:	PNEC = $3.39\mu g/L$	PNEC =	PNEC = $3.39\mu g/L$	PNEC = 0.23mg/L	PNEC = 0.01mg/kg
5-chloro-2-méthyl-4-isothia		0.027mg/kg		_	soil dw
zolin-3-one		sediment dw			
[no CE 247-500-7] et					
2-méthyl-2H-isothiazol-3-o					
ne [no CE 220-239-6]					
(3:1); (CMIT/MIT (3:1))					
55965-84-9 (< 0.003)					

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Masse de réaction de:	$PNEC = 3.39 \mu g/L$	PNEC =	PNEC = 3.39µg/L		
5-chloro-2-méthyl-4-isothia	. •	0.027mg/kg			
zolin-3-one		sediment dw			
[no CE 247-500-7] et					
2-méthyl-2H-isothiazol-3-o					
ne [no CE 220-239-6]					
(3:1); (CMIT/MIT (3:1))					
55965-84-9 (< 0.003)					

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection des mains Gants de protection.

ImmunoCAP Specific IgG Sample Diluent

Date de révision 10-nov.-2023

Matériau des gants Le temps de Épaisseur des La norme Commentaires à gants
passage gants européenne
Caoutchouc nitrile Voir les - EN 374 (exigence minimale)
recommandations
du fabricant

Protection de la peau et du

Vêtements à manches longues.

corps

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

À grande échelle / utilisation

d'urgence

Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

(Air = 1.0)

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Incolore à jaune
Odeur Aucun(e)
Seuil olfactif Aucun(e)

Point/intervalle de fusion
Point de ramollissement
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition 100 °C

Inflammabilité (Liquide) Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)IninflammableLimites d'explosivitéSans objet

Point d'éclair Sans objet Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
pH
Sans objet
7.0

Viscosité Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composant log Pow Masse de réaction de: <0.401

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one

[no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one

[no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT

(3:1))

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité / Densité 1 g/cm3

Densité apparenteAucune donnée disponibleDensité de vapeurAucune donnée disponible

Caractéristiques des particules Sans objet (liquide)

9.2. Autres informations

ImmunoCAP Specific IgG Sample Diluent

Date de révision 10-nov.-2023

Propriétés explosivesSans objetPropriétés comburantesSans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses Aucun(e

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou

fournies.

a) toxicité aiguë;

Oral(e)

Cutané(e)

Inhalation

Aucune donnée disponible.

Aucune donnée disponible.

Aucune donnée disponible.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Masse de réaction de:	LD50 = 53 mg/kg (Rat)	LD50 = 87.12 mg/kg (Rabbit)	4h 0.33 mg/l (Rat)
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one			
[no CE 247-500-7] et			
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one			
Ino CE 220-239-61 (3:1): (CMIT/MIT (3:1))			

b) corrosion cutanée/irritation

Aucune donnée disponible.

cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation Aucune donnée disponible.
 oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Aucune donnée disponible.

Peau Sensibilisant.

e) mutagénicité sur les cellules

germinales;

ImmunoCAP Specific IgG Sample Diluent

Date de révision 10-nov.-2023

Composant	Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test	Étude résultat
Masse de réaction de:	in vivo		négatif
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	in vitro		
[no CE 247-500-7] et			
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one			
[no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))			

f) cancérogénicité;	Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit.			
Composant	Les méthodes de surveillance	Étude résultat		
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))		durée	négatif	

g) toxicité pour la reproduction;

Composant	Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test /	Étude résultat
		durée	
Masse de réaction de:			négatif
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one			Les tests sur les animaux n'ont
[no CE 247-500-7] et			montré aucun effet sur le
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one			développement du foetus
[no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))			

h) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible. organes cibles - exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible. organes cibles — exposition

répétée;

Aucune donnée disponible. j) danger par aspiration;

Symptômes / effets, aigus et différés Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité Effets d'écotoxicité

Aucune information disponible.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce	Microtox
Masse de réaction de:	Acute toxicity:	Acute toxicity:	Acute toxicity:	Chronic toxicity:
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	LC50 96 h 0.19mg/l	EC50 48 h 0.126 mg/l	ERC50 72 h 0.027 mg/l	NOEC 3h 0.91 mg/l
[no CE 247-500-7] et	(Oncorhynchus mykiss)	(Daphnia magna)	(Selenastrum	(Activated sludge)
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	EPA OPP 72-1	OECD Test 202	capricornutum)	OECD 209
[no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))				
	Chronic toxicity:	Chronic toxicity:	Chronic toxicity:	
	NOEC 35 days 0.02	NOEC 21 days	NOEC 96h 0.004 mg/l,	
	mg/l (Pimephales	0.10 mg/l	(Skeletonema costatum)	

ImmunoCAP Specific IgG Sample Diluent

Date de révision 10-nov.-2023

	promelas) OECD 210	(Daphnia magna)	OECD 201	
--	--------------------	-----------------	----------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Dégradabilité
Masse de réaction de:	Biodegradable <50 % 10 days
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	Atmospheric half-life: 0.38-1.3 Days
[no CE 247-500-7] et	
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	
[no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Masse de réaction de:	<0.401	<54
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one		
[no CE 247-500-7] et		
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one		
[no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))		

12.4. Mobilité dans le solAucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante,

<u>et vPvB</u> bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance

considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques Aucun effet connu.

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Aucun effet connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Éviter le rejet dans l'environnement.

Emballages contaminés Les flacons vides et nettoyés devraient être éliminés par des sociétés de recyclage.

Le code européen des déchets

Autres informations

18 01 06* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses.

Aucune information disponible.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

ImmunoCAP Specific IgG Sample Diluent

Date de révision 10-nov.-2023

transport

14.4. Groupe d'emballage

ADR Non réglementé

14.1. Numéro ONU
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

<u>IATA</u> Non réglementé

14.1. Numéro ONU
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de

Non applicable, les produits emballés.

l'OMI

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux X = liste

Composant	EINECS	ELINCS	NLP	TSCA	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	IECSC	AICS (Australi	KECL
										(e)	
Masse de réaction de:	-	-		-	X	-	X	X	X	-	KE-0573
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoli											8
n-3-one [no CE 247-500-7] et											
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one											
[no CE 220-239-6] (3:1);											
(CMIT/MIT (3:1))											

Composant	substances soumises à	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Masse de réaction de:		Use restricted. See item 75.	
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-		(see link for restriction details)	
3-one [no CE 247-500-7] et			
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one			
[no CE 220-239-6] (3:1);			
(CMIT/MIT (3:1))			

Composant	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de		
·	de qualification pour la notification des	qualification pour Exigences relatives aux rapports de		
	accidents majeurs	sécurité		
Masse de réaction de:	H1: 5-100 ton, E1: 20-200 ton	H1: 5-100 ton, E1: 20-200 ton		

ImmunoCAP Specific IgG Sample Diluent

Date de révision 10-nov.-2023

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-	
3-one [no CE 247-500-7] et	
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	
[no CE 220-239-6] (3:1);	
(CMIT/MIT (3:1))	

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Sans objet

Réglementations nationales

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Masse de réaction de:	WGK3	
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-		
3-one [no CE 247-500-7] et		
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one		
[no CE 220-239-6] (3:1);		
(CMIT/MIT (3:1))		

.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation/ un rapport chimique de la sécurité (CSA/CSR) n'est pas nécessaire.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ImmunoCAP Specific IgG Sample Diluent

Date de révision 10-nov.-2023

ADR - Accord européen relatif au transport international des ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air

marchandises Dangereuses par Route Transport Association

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

Dangerous Goods Code par les navires

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë BCF - Facteur de bioconcentration (FBC) COV (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Dangers physiques D'après les données d'essai

Dangers pour la santé Méthode de calcul Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Date de révision 10-nov.-2023

Sommaire de la révision Sections de la FDS mises à jour, 3.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité